COMMUNAUTE FRANCAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION.

1040 BRUXELLES, LE
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

09. 09. 93

DIRECTION GENERALE DE L'ORGANISATION
DES ETUDES, DE L'ENSEIGNEMENT DE
PROMOTION SOCIALE ET DES BATIMENTS
SCOLAIRES.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

MONSIEUR VLAEMINCK, G.
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

Ref.: Vdl / 5331003 / Dossier 708

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1

Unité de formation : CONNAISSANCES GENERALES PREPARATOIRES A L'EPREUVE D'ADMISSION AUX ETUDES D'ASSISTANT(E) EN SOINS HOSPITALIERS

Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

Code Référence : 821100U21C1

Etablissement : ENSEIGNEMENT COMMUNAL DE PROMOTION SOCIALE

RUE JULES DESTREE,176
7390 QUAREGNON

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration

F. De Laet.

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue aupres de
Mme Wilkin (tél:02/238.87.23) ou Mr.Stiennon (tél:02/238.86.43)

108

DOCUMENT 8 Bis — DOSSIER PEDAGOGIQUE — UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau (1)

0 Communauté française — 0 Libre - confessionnel
X Provincial et comunal — 0 - non confessionnel

et se rapporte à l'établissement suivant :

Enseignement Communal de Promotion Sociale
Rue Jules Destrée, 176
7300 QUAREGNON
Tél. (065) 78 33 99 - Matricule 533 1003

dénomination : .....
adresse complète : .....
n° de matricule : 533.1003
n° de téléphone : (065)..78..33..99.....

2. Intitulé de l'unité de formation :

Code : 824400 U21 C1 (3)

Connaissances Générales préparatoires à l'épreuve d'admission aux études d'assistant(e) des Ecoles Hospitalières

3. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe n° 1 de ..1.. pages (2)

4. Connaissances préalables requises : repris à l'annexe n°2 de ..1.. pages (2)

5. Classement de l'unité de formation.

0 (1) enseignement secondaire : transition (1) ~~qualification~~ (1)
degré : ~~inférieur~~ (1) supérieur (1)

0 (1) enseignement supérieur de type court :
catégorie : .....

0 (1) enseignement supérieur de type long :
catégorie : .....

6. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement.

Repris en annexe n° 3 de ..1.. pages (2)

7. Programme de (des) cours — Repris en annexe n° 4 de ..1.. pages (2)

8. Fixation des capacités terminales — Repris en annexe n° 5 de ..1.. pages (2)

9. Profil du (des) chargé(s) de cours — Repris en annexe n° 6 de ..1.. pages (2)

---

(1) Biffer les mentions inutiles
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration.

10. Horaire de l'unité de formation :

Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours (4)	Nombre de périodes (5)
Mathématiques	C.G.	84
Français	C.G.	108
Physique	C.G.	60
Chimie	C.G.	60
Biologie	C.G.	48

2. Part d'autonomie .....

Total des périodes .....360.....

11. Date de la proposition du P.O. : ..02.07.93.

Signature du :
~~Chef d'établissement de la C.F. (1)~~
Représentant du P.O. subventionné (1)

Transmis par le réseau
le : .....

12. Observations du service d'inspection (annexe éventuelle)

avis favorable

Date : .01/09/93.. Signature : N. Valerge

13. Décision : ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~ (1)

Motivation de la décision

Date : - 3 SEP. 1993 Signature : J. MEUNIER

(4) soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPN
(5) 1 période = 50 minutes.

ANNEXE 1
FINALITES :

CONNAISSANCES GENERALES PREPARATOIRES A L'EPREUVE D'ADMISSION AUX ETUDES D'ASSISTANT(E) EN SOINS HOSPITALIERS

1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale,

1.a. Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire .

1.b. Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels .

2. FINALITES PARTICULIERES

Faire acquérir les connaissances générales permettant de suivre avec succès les études d'assistant(e) en soins hospitaliers et pouvoir présenter l'examen d'admission devant le Jury Central tel que fixé par l'AR du 17/08/1957 portant création du brevet d'assistant(e) en soins hospitaliers et fixation des conditions de collation de ce brevet, modifié par l'AR 17/05/1979, l'AR 16/05/1980, l'AE 01/02/1993 .

ANNEXE 2
CONNAISSANCES PREALABLES REQUISES :

CONNAISSANCES GENERALES PREPARATOIRES A L'EPREUVE D'ADMISSION AUX ETUDES D'ASSISTANT(E) EN SOINS HOSPITALIERS

Capacités préalables requises .

En français

- Comprendre à la lecture et à l'audition un texte du niveau de l'enseignement secondaire inférieur .

En mathématique

- Connaître et utiliser les priorités et conventions d'écriture .
  Repérer un élément dans un plan .
  Lire un graphique simple .

ANNEXE 3
RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT :

CONNAISSANCES GENERALES PREPARATOIRES A L'EPREUVE D'ADMISSION AUX ETUDES D'ASSISTANT(E) EN SOINS HOSPITALIERS

Pas de recommandations particulières .

ANNEXE 4
PROGRAMME DES COURS :

CONNAISSANCES GENERALES PREPARATOIRES A L'EPREUVE D'ADMISSION AUX ETUDES D'ASSISTANT(E) EN SOINS HOSPITALIERS

MATHEMATIQUE

Etre capable

- d'appliquer la technique des opérations fondamentales .
- d'utiliser les caractères de divisibilité .
- d'appliquer les propriétés des rapports et proportions .
- de résoudre des problèmes divers .
- d'utiliser courammentles unités de mesures .
- d'effectuer des opérations sur des nombres relatifs .
- de calculer la valeur numérique d'une expression algébrique .
- de résoudre des équations et inéquations du 1er degré .
- de repérer un point sur un axe et sur un plan .

CHIMIE

Etre capable de comprendre

- les notions théoriques des phénomènes physiques et chimiques .
- les notions de chimie minérale et de chimie organique .

PHYSIQUE

Etre capable de comprendre les notions suivantes

- les solides .
- les liquides et les gaz .
- la chaleur .
- les solutions .
- l'optique géométrique .
- l'électricité et le magnétisme .
- l'énergie et ses transformations .
- les phénomènes vibratoires .

BIOLOGIE

Etre capable de comprendre

- les notions de la cellule .
- les notions synthétiques d'anatomie et de physiologie végétales et animales .
- les notions de biologie générale .

FRANCAIS

Etre capable

- de résumer et de commenter un exposé oral du niveau de l'enseignement secondaire supérieur d'une durée d'environ 20 minutes .

ANNEXE 5
FIXATION DES CAPACITES TERMINALES :

CONNAISSANCES GENERALES PREPARATOIRES A L'EPREUVE D'ADMISSION AUX ETUDES D'ASSISTANT(E) EN SOINS HOSPITALIERS

La compétence de l'étudiant sera jugée suffisante s'il est capable lors d'une mise en situation spécifique :

- de comprendre et résumer un texte du niveau de l'enseignement secondaire supérieur
- de procéder correctement aux opérations mathématiques .
- de restituer de façon synthétique les notions de chimie minérale et organique .
- de restituer les notions de solides, liquides, gaz, optique, électricité et phénomènes vibratoires .
- de restituer les notions élémentaires de la cellule et de biologie végétale et animale .

ANNEXE 6
PROFIL DES CHARGES DE COURS :

CONNAISSANCES GENERALES PREPARATOIRES A L'EPREUVE D'ADMISSION AUX ETUDES D'ASSISTANT(E) EN SOINS HOSPITALIERS

Les chargés de cours seront des enseignants .